



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LE HOUZEZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à ROSELIER Pascal), CAMPS Tristan (pouvoir à PICAUD Nathalie), LE FICHER Yoann (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à TALMONT Marie-Christine).

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Le Conseil Municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Délibération n°2024_21_02_08

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 33,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 précise que « *Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* ».

Compte tenu des besoins croissants en termes d'entretien et de gestion des espaces verts sur la commune, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique, au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (filière technique), sur un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1er avril 2024.

Sur proposition du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition de création d'un poste d'adjoint technique territorial ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tous documents en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 février 2024



Le Maire,
Pascal ROSELIER